Département de littérature, théâtre et cinéma
Faculté des lettres et des sciences humaines

Auxiliaire assistant d'enseignement :
David Bellavance Ricard
Session : Automne 2026

THT-1013 - INTRODUCTION AUX TECHNIQUES DE SCÈNE

Plage horaire du cours	Coordonnées de l'enseignant
Lundi (Studio T CSL-0728) 12h30 à 18h30	David.Bellavance-Ricard@lit.ulaval.ca - Les étudiant.es peuvent me rencontrer sur rendez-vous - Pour les retours de courriels, j'en accuse réception dans un délai de 24 à 48h

Descriptif du cours et objectifs généraux

Cours pratique vise à initier l'étudiant·e à la technique de la scène à travers l'expérimentation de diverses modalités reliées à l'utilisation des outils scéniques : son-éclairage-vidéo-logiciels... Il vise également à initier l'étudiant·e aux systèmes de production en particulier dans le cas du théâtre et des productions multidisciplinaires.

Introduction aux techniques de scène employées pour les travaux pratiques en arts vivants. Ce cours offre un apprentissage appliqué des types d'appareils et des logiciels pour l'opération des diverses étapes liées à l'utilisation de l'éclairage, du son et de la vidéo. Il permet également de se familiariser aux principes de base de la scénographie, de la régie de même qu'aux mesures et aux normes favorisant un travail sécuritaire sur le plateau.

En s'appuyant sur les techniques employées sur les projets scéniques professionnels, le cours vise à développer des outils de travail concrets et à maîtriser une base technique nécessaire pour comprendre les relations du travail de la scène. À travers l'exploration manuelle des différents objets techniques, le cours est l'occasion de se familiariser avec la technique de scène à l'abri des risques liés à l'apprentissage durant la création.

Ce cours est aussi l'occasion de parfaire une maîtrise de la technique qui puisse permettre la libération de l'acte de création en favorisant l'expérimentation et la recherche.

Liens entre le cours et le programme

Cours de premier cycle de 3 crédits. Cours de première année, premier trimestre, exempt de préalables. Activité de formation commune contributoire aux programmes de baccalauréat et de certificat en théâtre et arts vivants.

Répartition hebdomadaire du travail

Cours	3 heures
Laboratoire ou travaux pratiques	3 heures
Travail personnel ou en équipe	3 heures

TOTAL	9 heures

Objectifs spécifiques

Au terme de ce cours, vous serez en mesure de :

- Identifier les rôles de technique et de conception au sein d'une compagnie, d'une équipe de création ou d'un lieu de diffusion en arts vivants.
- Discerner les différents langages scéniques impliquant une technique de scène dans les processus de production en arts vivants.
- Maîtriser le langage technique entourant la scène, les accessoires d'éclairage, de régie, sonore et vidéo.
- Maîtriser le logiciel Qlab.
- Concevoir un plan d'éclairage, une liste d'équipement, un cahier de régie et une conduite Qlab.
- Discerner les différentes étapes de conception et d'élaboration d'une conception d'éclairage, sonore et vidéo.
- Mettre à l'épreuve votre capacité au travail d'équipe et exprimer vos idées dans un vocabulaire précis et efficace.
- Développer une aisance dans les environnements techniques de la scène.
- Manipuler de l'équipement technique avec aisance et en toute sécurité.

Contenu des séances

Le cours prend surtout la forme d'ateliers pratiques où l'on touche aux différents outils de travail. Ce processus mène à multiplier les occasions aux personnes étudiantes de manipuler les différents objets techniques et scéniques. En plus de faire des démonstrations et des introductions aux différents outils, le professeur et le technicien s'assureront des périodes d'exploration assistées et des périodes de question.

Formule pédagogique et activités d'apprentissage

Étude et application de méthodes à la fois technique, pragmatique et conceptuelle permettant de saisir de façon efficace et globale les enjeux de la technique de scène

• Cours en présentiel.
• Cours magistraux – ateliers, laboratoires – séminaires.
• La présence au cours est obligatoire.
• À plusieurs moments, les étudiantes et étudiants devront travailler en équipe afin de mener à bien des conceptions techniques.

Première partie – séance 1 à 4 – La régie et le plateau

Cette première partie nous introduit aux différents rôles et outils qui meublent l'univers de la technique scénique. L'enseignant encouragera la réflexion créative à partir de la technique ou la *technè* (Klein, 2017 : 21). Nous analyserons des extraits de captations, des listes d'équipement, des cahiers de régie et des plans

d'éclairage. Nous prendrons le temps d'appréhender de manière exhaustive le matériel de régie, de plateau et informatique nécessaire aux productions contemporaines en passant par les notions de sécurité qui les concernent. À partir de cette base, nous traiterons des considérations scénographiques et de leur impact sur les autres médiums. Nous aborderons aussi des manières de travailler en équipe, dont des méthodes utilisées dans les productions professionnelles.

Deuxième partie – séances 5 à 6 – Le son

En deuxième partie, nous traiterons du son. Ce module permettra de sensibiliser aux enjeux sonores d'une représentation en arts vivants. En plus de la sonorisation d'éléments sonores en direct et préenregistrés, nous verrons la théorie du son, l'enregistrement, le montage, la spatialisation ainsi que sa programmation dans le logiciel Qlab.

Troisième partie – séances 7 à 9 – L'éclairage

En passant à travers l'aspect théorique de la lumière, cette partie du cours vise à développer un sens de la lumière qui permette de produire un premier plan d'éclairage. Nous examinerons et manipulerons les différents types de lampes et les consoles physiques et numériques (Qlab) afin de permettre de développer une certaine autonomie avec la technique.

Quatrième partie – séances 10 à 11 – La vidéo

De la même manière que le son et la lumière, nous explorerons les propriétés de l'image en mouvement dans les espaces scéniques afin d'agrandir notre appréhension de ce langage scénique et des outils technologiques qui en découlent. Nous verrons comment la vidéo peut être traitée en direct ou en différé. Nous explorerons les systèmes de captation et de programmation (Qlab).

Cinquième partie – séances 12 à 14 – Mise en application

À partir des exercices et des outils développés durant le cours, un travail final en équipe permettra de mettre à l'épreuve les apprentissages et de concrétiser une scène à l'aide du matériel technique. Les trois dernières séances seront consacrées à un récapitulatif des notions vues en studio, à des périodes de travail en studio, ainsi qu'à l'évaluation finale.

Ouvrages obligatoires

Les ouvrages obligatoires de ce cours sont des documents récapitulatifs et visuels (comme des aide-mémoires) qui seront confectionnés au fur et à mesure du cours et mis à la disposition après chaque cours.

Modalités d'évaluation sommative

Mini-quiz (4-6 questions) x 10 (10 minutes à la maison)

- **Écrit, individuel**

	Dû le	**Pondération**
Quiz 1	14 septembre	4%
Quiz 2	21 septembre	3%

Quiz 3	28 septembre	3%
Quiz 4	19 octobre	4%
Quiz 5	2 novembre	4%
Quiz 6	9 novembre	3%
Quiz 7	16 novembre	5%
Quiz 8	30 novembre	3%
Quiz 9	7 décembre	3%
Quiz 10	14 décembre	5%
Total :		**37%**

Plan et liste d'éclairage
- **Travail individuel**
- **Dû le 18 octobre à 23h59**
- **Pondération : 10%**

Projet Qlab - Son
- **Travail en équipe sur Qlab**
- **Dû le 15 novembre à 23h59**
- **Pondération : 8%**

Travail final – Proposition scénique
- **Travail en équipe en classe, remise des documents de travail**
- **Présentation le 14 décembre**
- **Pondération : 35%**

Participation et évaluation-synthèse
- **Tout au long du cours**
- **Pondération : 10%**
- **Évaluation par le professeur selon les aptitudes et l'attitude démontrées durant les exercices**
- **Évaluation de la part des paires + évaluation du professeur à la fin de la session**

Matériel recommandé pour le cours

- Espadrilles ou souliers d'intérieur
- Vêtements adéquats pour du travail d'atelier

Logistique du cours

- Calendrier, syllabus, grilles d'évaluation des travaux, courrier et bibliographie sont intégrés au site du cours Brio sur MonPortail tout au long de la session (https://monportail.ulaval.ca).

- Des textes (.pdf), des notes de cours électroniques (.pdf) et des liens URL vous seront rendus disponibles de façon régulière sur le site du cours (Brio via Monportail) et à partir du site de documentation technique du département : https://www.theatre.flsh.ulaval.ca/
- La logistique du travail d'équipe pourra se faire par l'entremise de Teams (plateforme de communication collaborative).
- Les travaux et périodes d'atelier nécessitant du matériel pourront être faits en concordance avec les périodes d'atelier prévues ou selon quelques plages hors cours où les studios pourraient vous être réservés.

Politique concernant la qualité du français

Comme stipulé sur le site web du Département des littératures, la politique de l'évaluation des études, des travaux et de la correction de la langue sera appliquée de la façon suivante :
-Une proportion de 60 % de la note totale sera attribuée à la maîtrise du sujet (fidélité du sujet, netteté des concepts, justesse et rigueur dans l'emploi de la terminologie, qualité de l'analyse, saisie du sens, démarche critique et application de la théorie, esprit de synthèse, citation judicieuse des œuvres, profondeur de la réflexion, originalité des idées, recherche et apport personnels, pertinence et utilisation judicieuse des ouvrages cités).
-Une proportion de 20 % de la note totale sera attribuée à la logique de l'argumentation et du discours (clarté du propos, intelligibilité des idées, pertinence de l'introduction et de la conclusion, logique de l'exposé, précision du plan, équilibre de l'ensemble, qualité du style, présentation matérielle des travaux).
-Une proportion de 20 % de la note totale sera attribuée à la qualité de la langue (orthographe, vocabulaire, grammaire, syntaxe, ponctuation). L'usage de la nouvelle orthographe est permis à condition que l'étudiant l'ait dûment signalé dans son travail, sans quoi les graphies jusque-là considérées comme incorrectes seront pénalisées.

En ce qui concerne la présentation des travaux, l'étudiante et l'étudiant doivent se procurer l'Abrégé de la présentation des travaux académiques (troisième édition augmentée, préparée par Annie Cantin, Andrée Mercier et Éric Van der Schueren) sur les critères duquel la correction des travaux écrits prendra appui.

Politique concernant les emprunts et citations

Règles disciplinaires
Tout étudiante ou étudiant qui commet une infraction au Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, notamment en matière de plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement. Il est très important pour tout étudiant de prendre connaissance des articles 28 à 32 du Règlement disciplinaire. Celui-ci est disponible sur monPortail et peut être consulté ici.

Plagiat

Tout étudiant est tenu de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur. Constitue notamment du plagiat le fait de :

- copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sous format papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets et sans en mentionner la source;
- résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- remettre un travail copié d'un autre étudiant (avec ou sans l'accord de cet autre étudiant);
- remettre un travail téléchargé d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

L'utilisation totale ou partielle d'un texte d'autrui ou des passages tirés de celle-ci en les faisant passer pour siens ou sans indication de référence entraîne systématiquement l'échec du cours et peut être passible d'une sanction. Ainsi donc, tous les emprunts et citations d'un texte de référence doivent être clairement identifiés comme tels, qu'ils soient directs ou indirects. Tout emprunt ou toute citation ne répondant pas à cette exigence pourra entraîner un rejet définitif du travail concerné, sans possibilité de reprise.

Concernant l'intelligence artificielle (IA) : son usage doit toujours être déclaré. Elle peut être utilisée comme outil de soutien (par ex. pour générer des idées, organiser un plan ou reformuler un texte), mais jamais pour remettre un travail produit principalement par un logiciel d'IA. Les étudiant·es doivent indiquer dans une note de bas de page ou en annexe si, et comment, un outil d'IA a été utilisé. Les modalités précises seront discutées et précisées en classe.

Présence au cours

La présence aux cours est fortement recommandée, car il s'agit d'ateliers pratiques où l'apprentissage passe par la manipulation d'équipements et la mise en application immédiate des notions. Certaines activités étant directement liées aux évaluations et à la sécurité en studio, elles nécessitent la présence et la participation active des étudiant·es. En cas d'absence justifiée (maladie, obligation familiale ou autre motif sérieux), l'étudiant·e doit en informer l'enseignant le plus rapidement possible et fournir un document justificatif au besoin.

Politique des absences et retards

Conformément au règlement adopté par le comité de programme, une absence non motivée peut entraîner une pénalité allant jusqu'à 5 % de la note finale, et trois absences non motivées peuvent mener à un échec du cours. Cette politique s'applique également aux retards répétés. Toute absence justifiée par un motif sérieux, appuyé d'une preuve, sera acceptée sans pénalité.

Politique concernant les absences aux examens et les demandes de délai

Tel que le prévoit la politique départementale à cet effet :

• Seul un motif sérieux avec preuve à l'appui peut justifier une absence à un examen et en autoriser la reprise.

• Tout retard dans la remise d'un travail écrit sera pénalisé à raison de 1 point par jour ouvrable ou non, jusqu'à un maximum de 20 % de la note. Au-delà de ce délai, les travaux ne seront plus acceptés.

• Tous les travaux écrits doivent être remis en ligne ou en mains propres, pour les dates demandées.

Mesures d'accommodement

Les étudiantes et étudiants ayant une déficience fonctionnelle ou un handicap peuvent être admissibles à des mesures d'accommodement lors des évaluations sommatives. Si vous croyez pouvoir vous prévaloir de telles mesures, voici les étapes à suivre :

• Prendre rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants pour déterminer vos mesures d'accommodement ou contacter le secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) au 418 656-2880 dans les meilleurs délais;

• Prendre connaissance de la politique du Département de littérature, théâtre et cinéma en matière d'examens avec mesures d'accommodement;

• Activer vos mesures d'accommodement dans monPortail pour tous les cours dans lesquels vous souhaitez vous prévaloir de ce droit, obligatoirement, dans les 2 premières semaines de la session d'automne et d'hiver.

Bibliographie sélective

Certains documents de la bibliographie (par ex. mémoires et thèses de maîtrise) sont disponibles à la Bibliothèque de l'Université Laval ou en ligne via ses bases de données. Les références obligatoires seront fournies sous forme de documents PDF ou de liens accessibles sur MonPortail.

BOUILLOT, René & LAMOUR, Marianne. (2022). *Guide pratique de l'éclairage*-7e éd.: Cinéma-Télévision-Théâtre. Dunod, 304 p.

CHION, Michel. (2018). *Le son : ouïr, écouter*, observer (3e édition revue et actualisée). Armand Colin, 269 p.

DUBOIS, Keven (2014). « Recherche-création : éclairage-vidéo - le projecteur vidéo comme source d'éclairage au théâtre ». Mémoire de maîtrise, Université Laval.

ÉCLANCHER, Julien (2013). « Point d'écoute impossible : géographie d'espace sonore. » Mémoire de maîtrise. Université du Québec à Montréal.

FAGUY, Robert (2008). « De l'utilisation de la vidéo au théâtre - une approche méthodologique - Plus de 35 ans d'expériences vidéoscéniques québécoises ». Université Laval.

KLEIN, Robert (2017). *L'Esthétique de la technè*. Inédits. Institut national de l'histoire de l'art, 295 p.

QUÉINNEC, Jean-Paul (2017). « De l'informe à la dramaturgie sonore au théâtre : le devenir ouvertement déclassé et enjoué d'une scène sans bord ». L'Annuaire théâtral : revue québécoise d'études théâtrales, no 62: 95-116. https://doi.org/10.7202/1052751ar.

SANCHEZ, Kj (2024). *The Radical Act of Listening: Making Documentary and Investigative Theatre.* 1re éd. Routledge. https://doi.org/10.4324/9781003437154.

THAON, Bernard (1992). « L'éclairage au théâtre ». Histoire de l'art 17, no 1: 31-43. https://doi.org/10.3406/hista.1992.2500.